

## PETITION DEMENAGEMENT CITE ADMINISTRATIVE

14 juin 2017

A l'attention de Mr Rodolphe JEANROY  
Chef d'établissement  
ESI Bordeaux Garonne

Lorsqu'elle évoquait la future fusion immobilière, la hiérarchie nous avait assuré une fusion alignée au mieux disant, et que les conditions de travail ne seraient pas dégradées du fait du déménagement. A l'heure où les tractations pour l'attribution des places au 10ème étage de la cité Administrative battent leur plein, nous nous étonnons du manque de communication auprès des agents, notamment des personnels de catégorie B, écartés de toutes les réunions d'information depuis la présentation du 17/05/2017.

Les budgets alloués initialement pour l'aménagement des 5 étages, non prévus pour accueillir du personnel informatique, étaient insuffisants pour satisfaire l'ensemble des desiderata. Les choix initialement exprimés par les agents auprès de leurs responsables hiérarchiques tenaient compte de cette contrainte.

Le contexte budgétaire ayant évolué, les choix qui avaient été formulés par les agents doivent être révisés.

Les personnels réclament donc dès à présent :

- que les agents expriment à nouveau leurs choix compte tenu du nouveau contexte budgétaire ;
- que tous les agents soient associés au processus d'attribution des bureaux ;
- une présentation officielle de la future gestion des places de parking ;
- un exposé clair des demandes effectuées auprès de la métropole pour améliorer la desserte de la cité en transports en commun.

Nous souhaitons que nos conditions de travail ne soient pas dégradées par ce déménagement, et être associés pleinement au processus de décision.

Nous désirons également que la transparence soit faite sur les critères de choix pour satisfaire ou non les desiderata exprimés par les chefs d'équipe.

Dans le cas où un vote entre plusieurs solutions de répartition devait avoir lieu, les agents de toutes catégories doivent pouvoir s'exprimer.

Nous veillerons également à ce que les recommandations de la norme NF 35-102 soient respectées et que chaque agent dispose au minimum de 10m<sup>2</sup> après l'installation dans les nouveaux locaux.

Les personnels adresseront une copie de la présente pétition aux représentants du personnel ainsi qu'aux délégués siégeant au CHS-CT, afin qu'ils suivent l'évolution de ce dossier avec la plus



